# DÉFINITION DE LA SOUS-ÉPREUVE DE MATHÉMATIQUES AU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

# ANNEXE III de l’arrêté du 17 juin 2020

Sous-épreuve de mathématiques : coefficients 1 ou 1,5 ou 2 en fonction des spécialités

## Objectifs de l’épreuve

La sous-épreuve de mathématiques a pour objectif d’évaluer le niveau de maîtrise des compétences terminales telles que définies dans le programme, notamment :

* s’approprier : rechercher, extraire et organiser l’information ;
* analyser/raisonner : émettre des conjectures ; proposer, choisir, une méthode de résolution ; élaborer un algorithme ;
* réaliser : mettre en œuvre une méthode de résolution, des algorithmes ; utiliser un modèle ; représenter ; calculer ; expérimenter ; faire une simulation ;
* valider : critiquer un résultat, argumenter ; contrôler la vraisemblance d’une conjecture ; mener un raisonnement logique et établir une conclusion ;
* communiquer : rendre compte d’une démarche, d’un résultat, à l’oral ou à l’écrit à l’aide d’outils et d’un langage approprié. Expliquer une démarche.